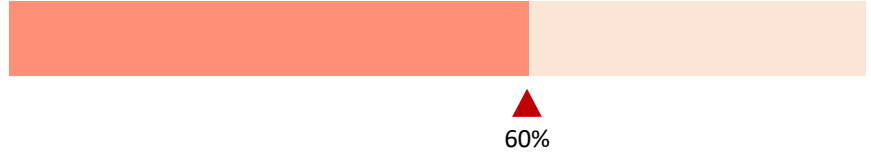


38

Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centre culturels régionaux, musées régionaux, etc.)



STATUT

Recommandation en cours

Version 3

Travaux réalisés

- 1^{er} mars 2022 : Afin de mieux coordonner les actions en région, le nouvel organigramme du ministère de la Culture a prévu la création d'un Service des affaires culturelles régionales

Pour le secteur muséal :

- 21 juillet 2022 : Présentation des résultats de l'enquête sur les pratiques muséales au Luxembourg pendant la période de référence mars 2019 à mars 2020, lancée en 2021 avec le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)
- Juin 2022 : Lancement d'un appel pour soutenir la réalisation de projets par des institutions muséales afin de contribuer au financement de concepts divers, de projets de refonte ou de mise en place, partielle ou totale, d'une muséographie professionnelle ainsi que de projets de mise en valeur des collections. En fonction des disponibilités budgétaires, le ministère de la Culture souhaiterait pérenniser cette aide à la réalisation de projets pour musées dans les années à venir.
- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les musées. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités au cours des années 2019 et 2020. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'une autre part, pour répondre à des demandes internationales émanant d'organismes comme le UNESCO Institute of Statistics ou le EGMUS (European Group on Museum Statistics).
- Juillet-août-septembre 2020 : Rédaction par une agente du Service d'animation culturelle régionale d'un état des lieux et d'une analyse du secteur muséal luxembourgeois, avec des recommandations structurantes qui ont pour objet d'établir un cadre d'action pour la vie muséale au Luxembourg. En vue d'instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions muséales, le ministère de la Culture est notamment en cours d'analyser l'opportunité de la mise en place d'un agrément pour institutions

muséales, de la révision de ses régimes d'aide financière pour institutions muséales, ainsi que la production de statistiques nationales sur le paysage muséal.

- 7 mai 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Julia Kohl), le réseau des Musées Luxembourg et ICOM-Luxembourg au sujet de la future coordination des réseaux muséaux nationaux par ICOM-Luxembourg
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg)

Pour les centres culturels régionaux :

- Juin 2022 : Échange de vue avec les membres du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux
- Avril 2021 : Initié en 2018, le centre culturel régional Kulturfabrik, partenaire conventionné du ministère de la Culture, a présenté son plan quinquennal de développement. Cette stratégie de positionnement permet de souligner le rôle important des centres culturels régionaux en tant qu'acteurs de développement territorial et économique au pays.
- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les centres culturels avec salle de spectacles. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités au cours des années 2019 et 2020. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'une autre part, pour répondre à des demandes internationales.
- Décembre 2020 : Constitution d'un groupe de travail de membres issus du Réseau des centres culturels régionaux et du ministère de la Culture afin de discuter de la définition et des missions d'un centre culturel régional
- 21 avril 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Magalie Tasch) et le Réseau des centres culturels régionaux à l'occasion de l'Assemblée générale du Réseau des centres culturels régionaux. Cette réunion a permis d'analyser et de discuter la situation actuelle et future des centres culturels et de la scène culturelle du Grand-Duché pendant et après l'actuelle crise sanitaire.
- 4 novembre 2019 : Réunion entre le ministère de la Culture et les président/es et directeurs/trices des neuf centres culturels régionaux, membres du Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux, ainsi que les bourgmestres des communes d'implantation pour un échange de vues axé sur la recommandation 38 du plan de développement culturel 2018- 2028. Les discussions ont porté sur la gouvernance des centres culturels et leurs rôles respectifs en tant qu'acteurs importants au sein du secteur culturel luxembourgeois.
- 8 juillet 2019 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Réseau des centres culturels régionaux

Pour les bibliothèques publiques :

- 21 octobre 2022 : Demande d'un avis de synthèse et d'évaluation auprès du Conseil supérieur des bibliothèques au sujet des avis introduits par les acteurs/trices du secteur des bibliothèques via la consultation publique lancée par le ministère de la Culture en mai 2022.
- 24 mai 2022 : Lancement d'une consultation publique sur la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques

- 2022 : Conformément à la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, l'Etat participera aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 574.400 EUR.
- 2021 : Conformément à la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, l'Etat participera aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 558.725 EUR.
- 2020 : Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, douze bibliothèques luxembourgeoises ont obtenu l'agrément ministériel en tant que bibliothèque publique. En 2020, l'Etat a participé aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 559.000 EUR.

Pour les cinémas régionaux :

- 2022 : Dans le but d'une meilleure gouvernance et d'une gestion centralisée de ses rapports avec les différents secteurs culturels en région, le ministère de la Culture a signé en avril 2022 deux conventions avec les porteurs de salles régionales (précédemment conventionnés via le CNA), à savoir le Centre de diffusion et d'animation cinématographiques (CDAC asbl, huit cinémas) et Images animées (asbl, deux cinémas). À partir de 2023, ces salles régionales se voient attribuer une ligne budgétaire propre : « Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non-commerciales » à hauteur de 91.800 EUR

Travaux prévus

Pour le secteur muséal :

- Tenue d'Assises du secteur muséal

Pour les centres culturels régionaux :

- 2023 : Entrevue avec le Syndicat des Villes & Communes luxembourgeoises (Syvicol) au sujet de la culture en région
- Début 2023 : Groupe de travail avec le Réseau Luxembourgeois des Centres culturels Régionaux au sujet de la culture en région

Pour les bibliothèques publiques :

- 2018-2023 : L'accord de coalition de 2018 à 2023 prévoit que la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques sera soumise à une analyse critique et remaniée le cas échéant, notamment en vue d'une simplification administrative.

Communications officielles

- [21 juillet 2022 : Sam Tanson a présenté les résultats de l'enquête sur les pratiques muséales au Luxembourg](#)
- [14 juin 2022 : Appel à projets: aide à la réalisation de projets pour institutions muséales](#)
- [5 novembre 2019 : Sam Tanson a rencontré les bourgmestres, présidents et directeurs de neuf centres culturels régionaux](#)
- [8 juillet 2019 : Sam Tanson a signé de nouvelles conventions avec sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel au ministère de la Culture](#)

Documentation

- [Convention du 13 mars 2020 avec le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées](#)
- [Convention du 8 juillet 2019 avec le Réseau des centres culturels régionaux](#)
- [1^{er} avenant à la convention du 8 juillet 2019 avec le Réseau des centres culturels régionaux](#)
- [Loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques](#)

Contact

Pour le secteur muséal :

- Julia Kohl
(+352) 247 88616
julia.kohl@mc.etat.lu

Pour les centres culturels régionaux :

- Magalie Tasch
(+352) 247 86630
magalie.tasch@mc.etat.lu

Pour le secteur des bibliothèques publiques :

- Nora Si Abderrahmane
(+352) 247 76616
nora.siabderrahmane@mc.etat.lu

Pour le secteur des cinémas régionaux :

- Josée Hansen
(+352) 247 76632
josee.hansen@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 01.01.2023